



Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

Description

Sous l'autorité du chef de programme et de la chef en soins infirmiers, l'infirmière adhère à la philosophie et oriente ses activités professionnelles vers la santé et le bien-être de la personne, de sa famille et de la population. Elle est responsable de planifier, de déterminer, d'organiser et de coordonner les interventions en soins infirmiers pour les usagers sous sa responsabilité qu'ils soient hébergés ou admis (ex. : RAC, URCI, RI, RTF, etc.), en famille naturelle ou qu'ils fréquentent un centre d'activités.

Elle initie une démarche de soins infirmiers en évaluant la condition de santé physique et mentale de l'usager, en planifiant et en coordonnant les soins et en prodiguant les soins et les traitements infirmiers lorsque requis. Elle assure le suivi clinique auprès de l'équipe de soins et assure la cohésion et la continuité des soins.

Description des tâches générales :

- Connaître et appliquer la philosophie des soins infirmiers;
- Respecter l'usager et le code d'éthique de l'établissement;
- Comprendre et s'approprier la structure et l'offre de service de la DPD tout en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes gravitant autour de l'usager et sa famille;
- Soumettre les problèmes reliés à la qualité des soins infirmiers auprès de son gestionnaire et participer à l'élaboration de mesures correctives;
- Intervenir dans des situations d'urgence et de crise, en respectant son champ de pratique, selon les politiques et procédures en vigueur seulement lorsque l'infirmière est sur place dans le milieu;
- Contribuer au maintien d'un climat de travail positif et professionnel;
- Assurer la sécurité des usagers dans ses activités et ses interventions (ex. : hygiène des mains, mesure de remplacement, etc.);
- Travailler en équipe interdisciplinaire;
- Coordonner les activités de soins en fonction des priorités. Consulter son gestionnaire au besoin;
- Prodiger les soins infirmiers spécifiques à son champ de pratique selon les normes de pratique exemplaire;
- S'identifier auprès des usagers;
- S'assurer du respect de la confidentialité (notes, échange courriel, discussion entre pairs, etc.) et assurer la sécurité des informations (dossier de l'usager, etc.);
- Appliquer le programme de gestion des risques;
- Appliquer le programme d'amélioration continue de la qualité (Agrément);
- Exercer un leadership mobilisateur auprès des membres de l'équipe en facilitant et suscitant leur collaboration;
- Évaluer les besoins et les soins requis par les usagers sous sa charge. Planifier et coordonner les actions nécessaires dans son champ d'expertise et en collaboration avec l'intervenant pivot, l'équipe interdisciplinaire, l'usager et sa famille;
- Partager son expertise avec les autres infirmières mais également auprès des intervenants;
- S'engager dans un processus de formation continue et de mise à jour de ses connaissances. Faire de la recherche documentaire afin d'approfondir ses connaissances;
- Participer à son auto-évaluation;
- Participer et s'impliquer dans les réunions;
- Participer aux comités où sa présence est sollicitée, à la demande du gestionnaire;
- S'impliquer et se mobiliser dans la résolution de problèmes ou conflits rencontrés au sein de l'équipe. Participer à la recherche de solution;
- Faire preuve d'autonomie et de compétence dans l'exécution des activités de soins à accomplir;
- Participer à la promotion et à la sensibilisation sur la clientèle DI-TSA auprès des partenaires externes;
- Interpeller une collègue de travail, la conseillère en soins infirmiers ou son gestionnaire en présence d'une situation plus complexe ou lors de questionnements qui ne sont pas répons.

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

Descriptions des tâches spécifiques :

1. Évaluation de l'état de santé de l'utilisateur

- Évaluer la condition de santé physique et mentale d'un usager symptomatique ou non. Lors d'une problématique de santé, la collecte de données et l'évaluation initiale peuvent être effectuées par téléphone ou dans le milieu. Cependant pour obtenir une évaluation complète, si la collecte de donnée a été effectuée par téléphone, l'infirmière doit se rendre dans le milieu pour voir l'utilisateur;
- Indiquer aux intervenants concernés la surveillance clinique requise des usagers lorsque nécessaire. Valider que la surveillance est faite adéquatement par les intervenants concernés;
- Évaluer les résultats des soins prodigués par les intervenants et apporter les modifications nécessaires;
- Évaluer les besoins et les attentes exprimées par l'utilisateur, sa famille et par l'ensemble des intervenants de l'équipe;
- Évaluer les besoins d'apprentissage de l'utilisateur, prodiguer un enseignement individualisé auprès de l'utilisateur et évaluer les résultats d'apprentissage par la suite;
- Évaluer les risques inhérents à la santé et à la sécurité de l'utilisateur. Communiquer ces risques aux gestionnaires et intervenants concernés;
- Procéder à l'évaluation initiale d'une plaie et déterminer le plan de traitement. Pour une plaie nécessitant un plan de traitement plus complexe qu'un pansement sec avec matériel de fixation ou nécessitant des soins réguliers, référer au CLSC pour la prise en charge de l'évaluation et des soins de plaie subséquents, si non faits par l'intervenant pivot. En collaboration avec l'infirmière du CLSC, s'assurer que des directives sont émises au PTI ou aux annexes de la règle de soins nationale pour les intervenants concernés en regard de la surveillance et des soins à apporter en y précisant quand et à qui se référer. Suivre l'évolution de la plaie en collaboration avec l'infirmière du CLSC;
- Procéder au dépistage du risque de lésions de pression si pertinent, en utilisant l'échelle de Braden;
- Procéder à l'examen physique de l'utilisateur lorsque nécessaire en collaboration avec les intervenants présents. Bien consigner l'évaluation au dossier de l'utilisateur;
- Compléter au besoin la feuille de collecte de donnée CLI-60272 (Profil santé de l'utilisateur) et en assurer la mise à jour;
- Questionner l'utilisateur, la famille, l'intervenant pivot, les partenaires externes (médecin, nutritionniste, DPJ, etc.) ou tout autre membre de l'équipe sur la condition clinique de l'utilisateur si requis;
- Appliquer les ordonnances individuelles, collectives ainsi que les directives infirmières ou médicales;
- Évaluer et contribuer au soulagement de la douleur chez l'utilisateur en collaboration avec les intervenants concernés, le médecin traitant, le pharmacien, etc.;
- Consulter les méthodes de soins, avant d'exécuter toute technique de soin, si requis. Effectuer tout traitement ou technique de soin selon les méthodes de soins.

2. Présence dans les milieux

- Prévoir une visite en RAC-URCI-appartement supervisé minimalement 1 fois par semaine ou plus selon le besoin. Pour les RI-RTF et autres milieux, la fréquence des visites est au besoin en fonction du suivi effectué auprès de l'utilisateur;
- Faire la lecture du journal de bord/cartable des observations quotidiennes depuis la dernière visite;
- Consulter les grilles de cotation (comportement agressif, menstruations, sommeil, etc.), les grilles demandées par l'infirmière (épilepsie, selles, suivi de tension artérielle, etc.) ou toute autre documentation nécessaire au suivi de l'utilisateur;
- Questionner les intervenants s'il y a eu des changements dans la condition de santé physique et mentale chez les usagers depuis la dernière visite;
- Vérifier que les grilles de cotation sont bien remplies. Aviser le gestionnaire concerné en cas de problématique;

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

- Utiliser et compléter le rapport mensuel de visite en RAC-URCI-appartement supervisé ou RI-RTF (minimalement 1 fois/mois). Décrire les observations faites, émettre des recommandations et assurer les suivis nécessaires. Aviser le gestionnaire concerné en cas de problématique;
- Répondre aux questions des intervenants s'il y a lieu;
- Procéder au suivi de santé requis auprès de l'utilisateur;
- Valider s'il y a eu l'intégration d'un nouvel usager. Procéder à l'évaluation initiale de l'utilisateur et compléter la collecte de donnée initiale au besoin. Valider la médication disponible, le FADM (si présent) et les prescriptions. Valider le PTI et les directives infirmières et les mettre à jour si requis. Faire la lecture du dossier au SIPAD et assister à la rencontre de présentation de l'utilisateur avant son intégration si possible. Faire la demande d'assignation au dossier de l'utilisateur et faire une note au SIPAD;
- Présenter les directives et les PTI aux intervenants. La présentation peut être faite par un autre intervenant lorsque ça concerne un sujet qui est très bien connu et maîtrisé par le milieu (ex. : directives pour Tylenol PRN). Si le sujet est méconnu ou complexe, la présentation être obligatoirement faite par l'infirmière. Valider la compréhension des intervenants concernés par la suite;
- Participer à la présentation de nouveaux outils ou tout document d'encadrement auprès des intervenants en collaboration avec le gestionnaire concerné;
- S'assurer que l'utilisateur a reçu les soins planifiés et de qualité par les intervenants concernés. Aviser le gestionnaire en cas de problématique;
- Collaborer avec le gestionnaire concerné en présence de lacunes chez les intervenants;
- Évaluer si l'utilisateur est apte à s'auto-administrer de la médication en se référant à la procédure clinique et au formulaire d'évaluation de la capacité d'auto-soins. Aviser minimalement l'intervenant pivot, l'utilisateur et le gestionnaire du résultat de l'évaluation. Assurer un suivi de l'aptitude d'auto-administration chez l'utilisateur et réévaluer au besoin.

3. Dossier pharmacologie/Formulaire d'administration de la médication (FADM)

- S'assurer que des FADM faits par une pharmacie communautaire soient disponibles dans toutes les RAC-URCI-appartement supervisé. Tenter de privilégier ces FADM pour les RI-RTF, si possible;
- Faire les démarches auprès d'une pharmacie communautaire pour obtenir des FADM pour un milieu qui n'en a pas. Travailler conjointement avec le gestionnaire concerné et les intervenants lors de la transition;
- Vérifier que les FADM qui sont disponibles dans les milieux répondent aux exigences du CISSMO;
- Faire des démarches auprès des pharmacies communautaires pour que les correctifs soient apportés en présence d'écarts. En présence d'une problématique importante avec la pharmacie communautaire, planifier une rencontre avec le pharmacien et évaluer la possibilité d'un changement de pharmacie avec l'équipe interdisciplinaire, s'il n'y a pas d'amélioration de la situation;
- Regarder et déceler toute problématique dans la complétion des FADM (ex. : signature ou initiale manquantes, etc.). Aviser le gestionnaire concerné en cas de problématique;
- Rappeler au besoin, aux intervenants concernés, les consignes à suivre en cas de refus de la médication de la part de l'utilisateur ou en présence d'erreurs de médication (omission, erreur d'utilisateur, etc.);
- Réévaluer la pertinence d'un médicament au besoin (PRN) lorsqu'il est inutilisé en collaboration avec le médecin traitant/pharmacien;
- Assurer un suivi lorsqu'un médicament PRN est donné très fréquemment et aviser le médecin traitant/pharmacien;
- Simplifier les heures d'administration de la médication et tenter de regrouper la médication aux mêmes heures, si possible en collaboration avec la pharmacie communautaire/médecin;
- S'assurer de la conformité de l'entreposage de la médication (se référer à l'aide-mémoire - Bonnes pratiques sur administration de la médication) dans les milieux où sont les usagers à sa charge et lors de l'ouverture de nouveaux milieux;

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

- Assurer un suivi auprès des intervenants lors d'un changement de la médication ou lors de l'introduction d'un nouveau médicament;
- Évaluer l'efficacité lors d'un changement de médicament ou lors de la prescription d'un nouveau médicament et faire le suivi auprès du médecin traitant en collaboration avec les intervenants;
- Informer les intervenants sur les effets secondaires et/ou effets attendus de la nouvelle médication;
- Effectuer des audits 2 fois par année sur le processus d'administration de la médication dans les RAC-URCI-appartement supervisé et assurer le suivi auprès du gestionnaire concerné;
- S'assurer de la conformité d'entreposage pour la médication contrôlée;
- Vérifier l'armoire à médicament et s'assurer que toute la médication a été donnée et qu'il y a absence de médication expirée ou cessée. Rappeler aux intervenants concernés que la médication expirée ou cessée doit aller dans le bac de retour à la pharmacie et non dans la poubelle. Assurer le suivi auprès du gestionnaire concerné en cas de problématique.

4. Suivi et continuité des soins

- Assurer le suivi de l'état de santé des usagers à sa charge. Tous les usagers du programme TC-TGC doivent être suivis par une infirmière. Pour les usagers des autres programmes, une requête de services professionnels (AH-248) doit être complétée par l'intervenant pivot de l'utilisateur pour obtenir le service de l'infirmière.
- Faire des demandes de consultation auprès d'un autre professionnel à l'intervenant pivot et assurer un suivi de la prise en charge;
- Transmettre au médecin traitant/médecin spécialiste/autre professionnel toute l'information pertinente concernant l'état de santé physique et mentale de l'utilisateur. Si pertinent, soumettre des suggestions ou des demandes concernant l'état de santé de l'utilisateur;
- Assurer la continuité des soins lors du transfert de l'utilisateur qui sera pris en charge par une autre infirmière en utilisant l'aide-mémoire transmission des informations lors d'un transfert;
- Évaluer le besoin de poursuivre la prise en charge d'un utilisateur qui a transféré de milieu et qui ne sera pas pris en charge par une autre infirmière ou pour l'utilisateur qui n'est plus dans le programme TC-TGC, surtout si les problématiques de santé ne sont pas réglées;
- Faire une note au SIPAD au dossier des usagers qui ont nécessité des évaluations, suivis ou recommandations, le plus rapidement possible après la visite du milieu;
- Faire une note de fermeture pour les dossiers des usagers dans le cas d'un transfert ou décès et retirer son assignation au dossier;
- Effectuer une demande auprès du CLSC en collaboration avec l'intervenant pivot, pour que les soins qui ne peuvent être délégués selon la Loi 90, soient pris en charge par leur service et s'assurer de la prise en charge par le CLSC;
- Coordonner avec l'intervenant pivot de l'utilisateur les demandes de consultations médicales et participer au suivi de ces demandes au besoin;
- Renseigner l'utilisateur et sa famille sur son état de santé, les soins et les traitements en collaboration avec intervenant pivot.

5. Note au dossier/SIPAD

- Consigner au dossier de l'utilisateur le plus rapidement possible : ses observations, son évaluation, les changements et les interventions effectuées ainsi que les résultats obtenus auprès de l'utilisateur ;
- Noter au dossier les décisions cliniques prises et les recommandations et en aviser l'intervenant pivot et les intervenants concernés;
- Respecter les règles de rédaction des notes au dossier de l'établissement et de l'ordre professionnel;
- S'assurer de rédiger une note au dossier pertinente, exacte, complète et structurée;
- Lire les notes au dossier SIPAD faites par les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, si requis et selon le jugement clinique de l'infirmière;
- S'assurer de suivre la formation sur le programme SIPAD;
- S'assurer de la tenue du dossier de l'utilisateur selon les lois, les normes et les politiques en vigueur dans l'établissement;

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

- Consulter le guide de classement des documents au SIPAD afin de respecter les règles de dépôt et de nomination des documents;
- Saisir au SIPAD les heures d'activités professionnelles (HAP) et les heures de prestations de services (HPS) selon le cadre de référence en vigueur.

6. PTI/directives en regard de la Loi 90 (article 39.7 et 39.8)

- Élaborer un PTI pour tous les usagers qui nécessitent un suivi infirmier à partir des observations faites;
- S'assurer que les directives soient claires et utiliser un langage adapté;
- S'assurer d'indiquer les moments où les intervenants doivent interpeller un professionnel de la santé;
- Intégrer les intervenants gravitant autour de l'utilisateur dans les directives du PTI, si pertinent;
- Aviser l'intervenant pivot et les intervenants des directives émises au PTI (dépôt au SIPAD aux 3 mois, mais la dernière version à jour en tout temps disponible dans la ressource);
- Informer les intervenants concernés ainsi que l'intervenant pivot de toutes modifications;
- Assurer un suivi des directives émises et les ajuster au besoin;
- S'assurer que les directives inscrites soient comprises et respectées par les intervenants. Aviser le gestionnaire concerné en cas de problématique;
- Élaborer pour tous les usagers sous sa charge, une directive pour les médicaments prescrits au besoin, si elles ne sont pas complètes sur le FADM.
- Écrire une directive pour toute problématique de santé lorsque nécessaire, si ce n'est pas au PTI;

7. Rendez-vous médicaux

- Participer à la préparation du rendez-vous médical avec l'intervenant pivot au besoin, lorsqu'il y a des particularités;
- Utiliser le formulaire prévu à la préparation des rendez-vous médicaux;
- Accompagner l'utilisateur au rendez-vous médical seulement si la présence de l'infirmière est justifiée (ex : instabilité de l'état, problématique de santé trop complexe pour les intervenants, etc.);
- Assurer un suivi suite au rendez-vous médical en collaboration avec l'intervenant pivot, si requis.

8. Mesure de contrôle

- Appliquer la politique et la procédure en lien avec l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle;
- Suivre la formation sur les mesures de contrôle;
- Respecter toutes les étapes du processus décisionnel et inscrire au dossier de l'utilisateur toute la démarche exécutée;
- Participer à la recherche de mesure de remplacement;
- Obtenir le consentement auprès de l'utilisateur ou son représentant légal en collaboration avec l'intervenant pivot;
- Participer à la rédaction ou à la révision du plan d'intervention sur les mesures de contrôle;
- Décider de l'application d'une mesure de contrôle en contexte d'intervention planifié avec un 2^e professionnel autorisé;
- Consulter le formulaire de soins et de surveillance et s'assurer que la surveillance est faite adéquatement par les intervenants. En cas d'écart, aviser l'intervenant pivot et le gestionnaire concerné.

9. Loi 90

Pour toutes les infirmières :

- Connaître et respecter les modalités décrites dans la règle de soins nationale et le règlement associé;
- Mettre à jour ses connaissances concernant la Loi 90 (articles 39.7 et 39.8) et s'assurer que les intervenants concernés soient avisés des mises à jour;

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

- Enseigner les techniques de soins invasifs auprès des intervenants visés (une évaluation de l'usager est requise au préalable pour déterminer si le soin peut être confié);
- Assurer la supervision et l'autorisation dans les milieux pour toutes les voies d'administration de la médication (article 39.8), les soins invasifs (article 39,7) ainsi que pour les activités non réglementées auprès des intervenants visés;
- Révoquer une activité de soin qui avait été préalablement confiée et en assurer le suivi (justifier la révocation, aviser le gestionnaire, etc.)
- Déceler les besoins de formation, de supervision et de délégation lors de la prise en charge d'un nouveau milieu ou lors de l'embauche d'un nouvel intervenant en collaboration avec le gestionnaire concerné;
- Réévaluer les besoins de formation, supervision et délégation auprès des intervenants concernés lors de l'admission d'un nouvel usager ou lors de la prescription d'un nouveau médicament ou d'un nouveau soin;
- Respecter les processus sur la gestion des étapes de la formation et de la supervision Loi 90;
- Compléter et signer les annexes appropriées (9 et 10) pour autoriser un soin invasif ou une voie d'administration de la médication;
- Compléter les annexes appropriées (2, 4 et 6) afin d'émettre des directives infirmières aux intervenants si nécessaire;
- Contribuer à tenir à jour le registre des actes délégués (tableau maître) en collaboration avec l'agente administrative concernée;
- Communiquer toute problématique en lien avec la Loi 90 auprès de la conseillère en soins infirmiers;
- Offrir du soutien au niveau de la Loi 90 à l'ensemble des organismes communautaires et des répits du territoire pour lesquelles une entente avec la DPD est en vigueur.

Pour les infirmières désignées comme formatrice accrédité CISSMO :

En plus des tâches décrites au point 9, elles doivent :

- Offrir la formation générale Loi 90 du MSSS;
- Émettre une attestation de réussite suite à la formation accréditée de 14h;
- Soutenir les infirmières qui doivent dispenser la formation spécifique portant sur des techniques de soins invasifs auprès des intervenants visés;
- Participer au développement/mise à jour de formation ou d'outils cliniques en lien avec la Loi 90 en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers.

10. Prévention et contrôle des infections (PCI)

- Surveiller l'apparition de signes et symptômes d'infection transmissibles chez les usagers (gastro, influenza, etc.);
- Aviser et collaborer avec le gestionnaire concerné et le service de PCI hors hospitalier lorsqu'il y a suspicion ou confirmation d'un cas infectieux;
- Collaborer dans la mise en place de mesures recommandées par le service de PCI hors hospitalier;
- Déceler la présence d'une écloison. Aviser le gestionnaire concerné et le service de PCI hors hospitaliers et contribuer à mettre en place toutes les mesures PCI afin de contrôler l'éclosion;
- Déclarer les éclosions à la santé publique via le formulaire de signalement si non fait par le service de PCI hors hospitalier;
- Participer au suivi quotidien de l'évolution de l'éclosion et du respect des mesures émises en collaboration avec le gestionnaire et le service de PCI hors hospitalier;
- Jouer un rôle actif de promotion des bonnes pratiques en matière de PCI auprès des intervenants de tous les milieux, des usagers et des familles (ex.: hygiène des mains, etc.);
- Utiliser les outils développés par le service de PCI hors hospitalier.

11. Rencontre interdisciplinaire et plan d'intervention

- Participer, à la demande de l'intervenant pivot, aux rencontres interdisciplinaires;
- Participer aux rencontres statutaires pour les RI-RTF à la demande de l'intervenant contrôle-qualité;

Description des tâches des infirmières du programme TC-TGC

- Établir des constats et émettre des recommandations lors de la rencontre, si pertinent. Assurer un suivi des recommandations et faire une note au dossier;
- Participer au processus de type Analyse intervention multimodale (AIMM) lorsque nécessaire;
- Transmettre aux membres de l'équipe interdisciplinaire, les renseignements en lien avec l'état de santé de l'utilisateur, si pertinent au plan d'intervention;
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire à l'élaboration des objectifs des plans d'interventions des usagers et à l'atteinte des objectifs. Effectuer le suivi nécessaire avant la prochaine rencontre;
- Respecter les tâches qui ont été attribuées à l'infirmière par les membres de l'équipe interdisciplinaire lors de la rencontre ou les tâches que l'infirmière s'est attribuée.

12. Gestion des risques

- Déclarer tout incident et accident incluant les situations à risques constatées, par le biais du formulaire AH-223 ou le système SSSS et émettre des recommandations visant l'élaboration de mesures correctives;
- Participer, au besoin, à l'analyse de tout événement indésirable;
- Signaler au gestionnaire concerné toute situation problématique en lien avec l'équipe de travail, l'environnement et les ressources matérielles.

13. Autres tâches

- Adopter une tenue vestimentaire appropriée et pertinente à la fonction. Respecter les règles de sécurité si requises (casquette en RAC-URCI, etc.);
- Porter des équipements de protection individuelle selon les politiques et procédures en vigueur;
- Exécuter toute autre tâche de même nature ou d'ordre général relié à l'emploi, demandée par son gestionnaire ou nécessitée par ses fonctions;
- Maîtriser le cadre de référence des RI-RTF ainsi que guide d'accompagnement sur les rôles et responsabilités des intervenants impliqués en RI-RTF.
- Participer à l'évaluation pour les culottes d'incontinence des usagers, si requis;
- Participer à l'accueil et à l'orientation d'une nouvelle infirmière. Faciliter son intégration auprès de l'équipe, être disponible pour répondre à ses questions et offrir du soutien;
- Aviser l'intervenant pivot de l'utilisateur qu'il doit informer l'infirmière lorsqu'il y a un changement dans l'état de santé, une problématique de santé ou suite à un rendez-vous médical;
- Participer aux rencontres d'équipes avec la chef en soins infirmiers ainsi qu'aux rencontres clinico-administratives pour les infirmières;
- Participer aux rencontres de continuum et rencontres de co-développement, si pertinent;
- Assurer le suivi des usagers qui reçoivent des opiacés (règle de soins infirmiers et outils associés);
- Prendre en charge les requêtes de services professionnels en soins infirmiers (AH-248) pour les usagers hors programme TC-TGC selon les critères de priorisation et assurer un suivi auprès du demandeur;
- Participer au programme de prévention des chutes avec les autres intervenants et procéder au dépistage du risque de chute;
- Animer des activités de formation lors des rencontres d'équipe, à la demande du gestionnaire;
- Suivre les règles établies par l'établissement lors de la création de nouveaux outils;
- Collaborer, au besoin, avec le CLSC lors de la vaccination des usagers ou lors de tout soin/traitement effectué par le CLSC.